

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	29	36

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 36		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 11 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 28/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 28/03/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DEVOT Sylvie, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, PONSARDIN Catherine, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CALVET Jean, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GAUTHIER Alain, GERMAIN Jean-Luc, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROMAIN Emilien, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan
 Suppléant(s) : Mme DEVOT Sylvie (de M. GROSLEVIN Gilles), M. GAUTHIER Alain (de Mme SALAZAR Joëlle)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, NINERAILLES Brigitte à Mme PONSARDIN Catherine, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, JAROSSAY Gilbert à M. VIGIER Mathias, MEDEIROS Manuel à Mme BALLABENE Sandra, MOTTE Patrice à Mme TORCOL Patricia, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
 Excusé(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, MM : GROSLEVIN Gilles, ROSSIGNEUX Gilles

Absent(s) : Mmes : HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, MOTHRE Béatrice, VIBERT Nicole, MM : BETTENCOURT François, GUECHATI Amin, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, SAINT-JALMES Patrice

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2025_41 – Budget Primitif M49 eau potable DSP 24602 - Année 2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2025_18 en date du 14 mars 2025 approuvant le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public,

Vu la délibération N°2025_23 en date du 14 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024,

Vu la délibération N°2025_15 en date du 14 mars 2025 par laquelle les membres du conseil communautaire ont pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2025 et la tenue du débat conséquemment à la présentation du ROB par l'exécutif,

Vu la délibération du présent conseil sur l'affectation du résultat 2024,

Vu la présentation du Budget 2025 par son rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE son budget par Chapitre en section d'exploitation et en investissement.

PRECISE que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024, au vu du compte administratif et du compte de gestion.

ADOPTE les deux sections ainsi qu'il suit :

En section d'exploitation, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	236 176,53 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	194 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	62 000,00 €
66	Charges financières	168 139,84 €
67	Charges exceptionnelles	57 000,00 €
042	Opération d'ordre	349 249,38 €
023	Virement à la section d'investissement	4 360 035,61 €
Dépenses nouvelles de l'exercice :		5 427 101,36 €

En section d'exploitation, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	3 530 187,00 €
77	Produits exceptionnels	99 694,48 €
78	Reprise sur dépréciation des actifs	1 746,82 €
042	Opérations d'ordre	31 718,55 €
Total recettes nouvelles de l'exercice :		3 663 346,85 €
002	Excédent de fonctionnement	1 763 754,51 €
Total cumulé des recettes :		5 427 101,36 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Propositions nouvelles	Montant total

16	Emprunts et dettes assimilés		322 426,96 €	322 426,96 €
20	Immobilisations incorporelles		431 366,94 €	431 366,94 €
21	Immobilisations corporelles	8 178,62 €	517 400,00 €	525 578,62 €
23	Immobilisations corporelles en cours		7 065 811,57 €	7 065 811,57 €
4581	Opération pour compte de tiers	39 034,70 €	132 893,00 €	171 927,70 €
040	Opérations d'ordre		31 718,55 €	31 718,55 €
001	Déficit d'investissement reporté		4 386 190,22 €	4 386 190,22 €
Total des dépenses :		47 213,32 €	12 887 807,24 €	12 935 020,56 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	RAR 2024	Propositions nouvelles	Montant
10	Autres réserves		4 220 929,54 €	4 220 929,54 €
13	Subventions d'investissement	8 000,00 €	1 342 908,00 €	1 350 908,00 €
16	Emprunts ou dettes assimilées		2 316 531,03 €	2 316 531,03 €
4582	Opération pour compte de tiers	204 474,00 €	132 893,00 €	337 367,00 €
040	Opérations d'ordre		349 249,38 €	349 249,38 €
021	Virement de la section de fonctionnement		4 360 035,61 €	4 360 035,61 €
Total cumulé des recettes :		212 474,00 €	12 722 546,56 €	12 350 020,56 €

ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2025 du budget annexe eau potable DSP qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	5 427 101,36 €
Section d'investissement	12 935 020,56 €
TOTAL :	18 362 121,92 €

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 14/04/2025
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr